

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2119

8 octobre 2010

### SOMMAIRE

14Matic S.à r.l. ....	101670	Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A. ....	101707
4Bi S.A. ....	101671	Compagnie Générale de Promotion S.A. ....	101709
4Bi S.A. ....	101671	CRJ avenir ....	101709
Adriel S.à r.l. ....	101681	D'Amico International S.A. ....	101709
Alterio S.à r.l. ....	101681	Digital Stores (AT) S.à r.l. ....	101705
Anh-My S.A. ....	101681	Dorchester (Luxembourg) S.à r.l. ....	101710
Anmaver S.A. ....	101687	Dragalux S.A. ....	101711
Anthony Management S.A. ....	101689	Dredging and Maritime Management ...	101710
Ares S.à r.l. ....	101689	DZ Construct S.A. ....	101711
Asia Records S.à r.l. ....	101685	E.B. Trans S.A. ....	101711
AudienceScience (Luxemburg) GmbH ..	101685	E.B. Trans S.A. ....	101712
Baltimore S.A. ....	101691	EUROFLOR INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF) ....	101712
Baye-Sang Consulting S.A. ....	101687	Eurolux Lawyers Investholding S.A. ....	101670
Big Eagle (Lux) S.à r.l. ....	101690	Felijo Investholding S.A. ....	101698
Bowne International Luxembourg S.à r.l. ....	101690	Fervet Opus S.à r.l. ....	101710
Build Participations 2 SCA ....	101671	Fields Investholding S.A. ....	101699
Bureau Technique Bia Luxembourg ....	101691	Financière Star 2 S.à r.l. ....	101700
Caldara S.A. ....	101699	Gogo Holding International S.A. ....	101689
Capital Management Advisors Group S.A. ....	101700	Graphilux International S.A. ....	101711
CapMan Public Market Manager S.A. ...	101698	Jan De Nul Luxembourg S.A. ....	101712
Carpathian Holdings S.à r.l. ....	101699	LIPP 1 S.à r.l. ....	101707
Cathepi ....	101702	Marly Holding S.A. ....	101702
C.C.B. S.A. ....	101698	Marly SPF S.A. ....	101702
CDDS International S.A. ....	101702	Meloc Sàrl ....	101666
Chocolate Company Bonn ....	101705	Mondi International ....	101706
Chrysler Investments S.A. ....	101705	Objekt- Struktur G.m.b.H. ....	101666
Clarity S.A. ....	101705	Objekt-Struktur S.A. ....	101666
Claudast Investments S.à r.l. ....	101685	Sireo Immobilienfonds No.6 SICAV-FIS ....	101698
CNG Lux Investments ....	101706	Tanglewood Finance S.à r.l. ....	101670
Cobelfret Luxembourg Car Carriers S.A. ....	101706	Tenke S.A. ....	101691
Cogef Luxembourg S.A. ....	101690		
Compagnie Fiduciaire Group ....	101699		
Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A. ....	101707		

**Meloc Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 42.412.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115148/10.

(100130516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

**Objekt-Struktur S.A., Société Anonyme,  
(anc. Objekt-Struktur G.m.b.H.).**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 26, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 124.639.

Im Jahre zweitausendzehn, den siebzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Die Aktiengesellschaft "PHOENICIA Luxembourg AG-Entwicklungs- und Betriebsgesellschaft für Gastronomie-, Freizeit- und Gewerbeimmobilien", mit Sitz in L-9905 Troisvierges, 26, Grand-rue, eingeschrieben im Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B102967, gegründet unter der Bezeichnung "GRUNDSTÜCKSGESELLSCHAFT BENDAHL-A.G." zufolge Urkunde des Notars Martine Weinandy, mit Amtswohnsitz in Klerf vom 16. Juni 1994, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 410 vom 20. Oktober 1994,

umgeändert in die aktuelle Bezeichnung auf Grund einer ausserordentlichen Generalversammlung des Notars Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven, vom 8. Oktober 2001, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 279 vom 19. Februar 2002,

hier vertreten durch ihren Verwaltungsratsvorsitzenden Herrn Hans-Josef ROGGE, geboren in Wittlich (Deutschland) am 4. Juni 1950, wohnhaft in B-4791 Thommen (Belgien), 72, Kreuzberg;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "AS Architektur und Städtebau GmbH" mit Sitz in L-9905 Ulfingen, 26, Grand-rue, eingeschrieben im Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B124252,

gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 29. Januar 2007, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 805 vom 7. Mai 2007,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Frank PAFFENHOLZ, Geschäftsmann, geboren am 16. April 1962 in Bonn, wohnhaft in D-53945 Blankenheim-Ahrhütte (Deutschland), Steingasse 9A.

Beide Gesellschaften, vertreten wie oben erwähnt, handelnd als einzige Gesellschafterinnen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Objekt-Struktur G.m.b.H.", mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg,

gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 14. Februar 2007,

veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 968 vom 24. Mai 2007,

eingeschrieben im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B124639,

sind zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen.

Welche Komparentinnen den amtierenden Notar ersuchen ihre nach gleichlautender Tagesordnung genommenen Beschlüsse zu beurkunden.

*Erster Beschluss.*

Der Gesellschafterinnen beschliessen den Sitz der Gesellschaft Objekt-Struktur G.m.b.H. von L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg nach L-9905 Troisvierges, 26, Grand-rue, zu verlegen und demgemäss den ersten Satz von Artikel 4 der Statuten wie folgt abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Troisvierges."

*Zweiter Beschluss.*

Die Gesellschafterinnen beschliessen das Kapital der Gesellschaft von um achzehntausendfünfhundert (18.500) Euro zu erhöhen um es von seinem aktuellen Betrag von zwölftausendfünfhundert (12 500) Euro auf einunddreissigtausend (31.000) Euro anzuheben.

Die Erhöhung des Kapitals wurde erreicht durch das Anheben des Wertes der Gesellschaftsanteile von einhundertfünfundzwanzig (125) Euro je Anteil auf dreihundertzehn (310) Euro je Anteil was durch folgende Einzahlungen auf das Gesellschaftskonto realisiert wurde:

1. achttausenddreihundertfünfundzwanzig (8.325) Euro durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "AS Architektur und Städtebau GmbH";
2. zehntausendeinhundertfünfundsiebzig (10.175) Euro durch die Aktiengesellschaft "PHOENICIA Luxembourg AG - Entwicklungs- und Betriebsgesellschaft für Gastronomie-, Freizeit- und Gewerbeimmobilien";

*Dritter Beschluss.*

Auf Grund der obengenannten Kapitalerhöhung wird Artikel 6 der Statuten wie folgt umgeändert:

" **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einunddreissig-tausend (31.000) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je dreihundertzehn (310) Euro.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. AS Architektur und Städtebau GmbH, vorgenannt, fünfundvierzig Anteile . . . . .	45
2. PHOENICIA Luxembourg AG - Entwicklungs- und Betriebsgesellschaft für Gastronomie-, Freizeit- und Gewerbeimmobilien, fünfundfünfzig Anteile . . . . .	55
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

*Vierter Beschluss.*

Die Gesellschafterinnen beschliessen, gemäss Artikel 3 des Gesetzes vom 10. August 1915, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung in eine Aktiengesellschaft umzuwandeln.

Diese Transformation hat keine Änderung der juristischen Person noch des Sozialpaktes zur Folge.

*Fünfter Beschluss.*

Als dann haben die Gesellschafterinnen folgende Statuten für die Aktiengesellschaft festgelegt:

**Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer.**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung "OBJEKT-STRUKTUR S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Troisvierges.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und der Besitz von Immobilien im In- und Ausland sowie die Vermietung, die Verwaltung und die Instandhaltung dieser Immobilien.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen, in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck dirket oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Beide Gesellschafter werden an allen Projekten gemeinschaftlich und vertrauensvoll zusammenarbeiten und ihr Wissen, ihre Kontakte sowie ihre Arbeitskraft je nach Bedarf und Notwendigkeit einsetzen.

**Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien.**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreissigtausend (31.000) Euro, eingeteilt in einhundert (100) Aktien zu je dreihundertzehn (310) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

### Kapitel III. Verwaltung, Übertragung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens 3 Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

**Art. 8.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungs-handlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

**Art. 12.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Kapitel V. Generalversammlung.

**Art. 13.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Memorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 14.** Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem ersten Freitag des Monats Juni um fünfzehn Uhr nachmittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

**Art. 15.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 16.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

### Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes.

**Art. 17.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

**Art. 18.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

## Kapitel VII. Auflösung, Liquidation.

**Art. 19.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

## Kapitel VIII. Allgemeines.

**Art. 20.** Der unterzeichnete Notar bescheinigt dass die Bedingungen des Artikles 26 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind

### *Zeichnung der Aktien.*

Nachdem die Satzung wie hiavor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. "AS Architektur und Städtebau GmbH", vorgeannt, fünfundvierzig Anteile . . . . .	45
2. "PHOENICIA Luxembourg AG - Entwicklungsund Betriebsgesellschaft für Gastronomie-, Freizeit-und Gewerbeimmobilien", vorgeannt, fünfundfünzig Anteile . . . . .	55
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend (31.000) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Gemäß dem Gesetz vom 11. August 1998, erklären die Parteien ausdrücklich, daß sie die wirklichen Nutzniesser der gegenwärtigen Operation sind und die Gelder, Güter und Rechte weder vom Drogenhandel noch von einer der Straftaten welche im Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches vorgesehen sind herrühren.

### *Feststellung.*

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

### *Kosten.*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr zweitausend (2000) Euro.

### *Ausserordentliche Generalversammlung.*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf 3; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt bis zur Generalversammlung im Jahre 2016;
  1. Herr Hans-Josef ROGGE, Geschäftsmann, geboren in Wittlich (Deutschland) am 4. Juni 1950, wohnhaft in B-4791 Thommen (Belgien), 72, Kreuzberg;
  2. Herr Frank PAFFENHOLZ, Geschäftsmann, geboren am 16. April 1962 in Bonn, wohnhaft in D-53945 Blankenheim-Ahrhütte (Deutschland), Steingasse 9A;
  3. Die Gesellschaft "PHOENICIA Luxembourg AG - Entwicklungs- und Betriebsgesellschaft für Gastronomie-, Freizeit- und Gewerbeimmobilien", vorgeannt.
3. Die Generalversammlung bestimmt zu Vorsitzenden des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung des Jahres 2016:
  1. Herrn Hans-Josef ROGGE, vorgeannt;
  2. Herrn Frank PAFFENHOLZ, vorgeannt.
4. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die gemeinsame Unterschrift der Vorsitzenden des Verwaltungsrates.
5. Zum Kommissar wird ernannt bis zur Generalversammlung des Jahres 2016:
  - Herr Herman-Josef LENZ, Privatbeamter, geboren in Winterspelt-Eigelscheid (Deutschland) am 16. Mai 1955, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Hinderhausen, 82.
6. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9905 Troisvierges, 26, Grand-rue.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Rogge, Paffenholz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 18 août 2010. Relation: DIE /2010/7922. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Verlangen erteilt.

Diekirch, den 23. August 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010117245/206.

(100131808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**Tanglewood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 87.210.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue au siège social en date du 23 août 2010 de la société Tanglewood Finance S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle: Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg
2. Démission du Gérant A suivant:

Inigo Madariaga

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Dennis Schilder, Gérant A
- Pierre-Yves Monoyer, Gérant A
- Franciscus W.J.J. Welman, Gérant B
- Patrick L.C. van Denzen, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tanglewood Finance S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2010115193/23.

(100130104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

**14Matic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 26, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 133.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010115201/13.

(100130554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

**Eurolux Lawyers Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.564.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 31 mai 2010 à 14.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet du 01 juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014

en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sarl.



Le 24 août 2010.

EUROLUX LAWYERS INVESTHOLDING SA  
J. H. VAN LEUVENHEIM  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010115274/18.

(100130589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**4Bi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 118.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115202/10.

(100130299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

---

**4Bi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 118.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115203/10.

(100130305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

---

**Build Participations 2 SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 155.123.

In the year two thousand and ten, on the eighteen day of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

THERE APPEARED

1) Build Management 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Unlimited Shareholder");

here represented by Mrs Rachel UHL, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated August 2010;

and

2) Build Carlyle S.à. r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Limited Shareholder", together with the Unlimited Shareholder being referred to hereafter as the "Shareholders"),

here represented by Mrs Rachel UHL, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated August 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves.

## ARTICLES OF INCORPORATION

### Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

**1. Form - Corporate name.** Between those present or hereabove represented this day and all persons who will become owners of the Shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a "Société en Commandite par Actions" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles") is hereby formed under the name "Build Participations 2 SCA" (the "Company").

#### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the City of Luxembourg.

2.2 The General Partner (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory Registered Office.

2.3 The Registered Office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be taken by the General Partner.

**3. Object.** The Company's object is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited period from the date hereof.

### Chapter II. - Capital, Shares.

#### **5. Share capital.**

5.1 The subscribed capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by one (1) share of the Unlimited Shareholder ("actions de commandité", herein defined as "Unlimited Share") and thirty thousand nine hundred ninety nine (30,999) shares of the Limited Shareholder ("actions de commanditaire", herein defined as "Limited Shares"; together, with the Unlimited Share, herein defined as the "Shares"), with a par value of one euro (EUR 1) each. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

5.3 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by Law.

#### **6. Form of shares.**

6.1 The Unlimited Share and the Limited Shares shall be in registered form. Shares under registered form may be exchanged or converted into bearer form at the request of the holder(s) of such Shares, in accordance with the provisions set by the Law.

6.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.



6.3 Shares in bearer form shall be signed by the General Partner of the Company. Such signature may be manual, in facsimile, printed or affixed by means of a stamp.

6.4 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.5 If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the Registered Office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.

6.6 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.7 Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

**7. Transfer of shares.** Any transfer of Shares shall be made in accordance with the Law and notified to the Company.

**8. Modification of capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

### Chapter III. - Management and Supervisory board.

#### 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by Build Management 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, in its capacity of sole Unlimited Shareholder of the Company (herein referred to as the "General Partner" or the "Unlimited Shareholder").

9.2 The General Partner may consult the Supervisory Board pursuant to the Article 14 of the Articles.

9.3 The General Partner may enter into administration and management agreements with and on behalf of the Company.

**10. Powers of the general partner.** The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest and shall be refunded all expenses relative to its quality of general partner of the Company.

**11. Representation.** The Company will be bound towards third party by the single signature of the General Partner, represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of the General Partner, or by the single signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

#### 12. Delegation of powers.

12.1 The General Partner may, at any time, appoint an attorney or agent of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that the Limited Shareholder(s) cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of its/their limited liability.

12.2 The appointed attorney or agent shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

#### 13. Liabilities.

13.1 The Unlimited Shareholder shall be liable with the Company for all losses which cannot be recovered on the Company's assets.

13.2 The Limited Shareholder(s) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value paid for each Limited Share they hold in the Company.

#### 14. Supervisory board.

14.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the general meeting of Shareholders, for a period not exceeding six years (the "Supervisory Board").

14.2 They may be removed at any time and without justification by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed.

14.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

14.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

14.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

## Chapter IV. - General meeting of shareholders

### 15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

15.2 The meeting of Shareholders shall deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.

**16. Annual general meeting.** The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg, on the last Friday in June at 3 p.m., and for the first time in 2011.

**17. Other general meeting(s).** The other general meetings of Shareholders may be held at a time and a place as specified in the notice of meetings. Unless otherwise provided herein, the convening notice and the general meetings shall be subject to the conditions and delays foreseen by the Law.

### 18. Convening notice and Vote.

18.1 The general meeting may be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter, mail or fax at least eight days before the meeting.

18.2 Unless otherwise provided by the Law or by the Articles, all resolutions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the Shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented, provided that the consenting vote of the General Partner shall be required for such resolutions to be adopted.

18.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast of the Shareholders present or represented, and subject to the approval of the General Partner. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

18.4 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders (including the General Partner) and in compliance with any other legal requirement.

### 19. Attendance, Representation.

19.1 Any Share, being Unlimited Share or being Limited Share, is carrying one voting right in the general meeting.

19.2 All the voting Shares shall vote as one category of shares, except for the amendment to the Articles affecting the rights of the different categories. The issues of new Shares shall not be considered as amendments to these Articles, requiring a vote for each category of Shares.

19.3 A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing including by letter, fax or email.

19.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each Shareholder or the representatives of each Shareholder participating, being able to hear and to be heard by all other participating Shareholders using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

19.5 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice.

## Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

### 20. Business year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2010.

20.2 The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

### 21. Distribution of profits.

21.1 The annual net profit determined each year in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles shall be allocated as follows:

21.1.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.1.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.2 The distribution of dividends shall be proposed by the General Partner and approved by the general meeting of Shareholders.

21.3 The General Partner may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

### 22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders voting in the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.

22.2 In the event of death or dissolution of the General Partner, as well as in the case of its legal incapacity or inability to act, the Company shall not be dissolved and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the general meeting is held. The administrator shall, within fifteen days of his appointment, convene the general meeting in accordance with the procedures in the Articles. It shall be liable only for the performance of its mandate.

22.3 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

22.4 After payment of all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the distribution provisions provided for in Article 21.1.2.

## Chapter VIII. - Applicable law.

23. **Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

	Unlimited Share:	Limited Shares:
Build Management 2 S.A. . . . . .	1	
Build Carlyle S.à r.l. . . . . .		30,999
TOTAL OF SHARES . . . . .	1	30,999

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *First extraordinary general meeting of shareholders.*

The above Shareholders representing the totality of shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as members of the Supervisory Board for a maximum duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2016:
  - 1) Sam Block III - Principal - born on 28 December 1972 in Tennessee, United States of America, residing professionally at Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J6ER, United Kingdom;
  - 2) Oussama Daher - European Investment Manager - born on 03 August 1974 in Libreville, Gabon, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - 3) Joanna Plichta - Company Administrator - born on 02 July 1978 in Lowicz, Poland, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Commercial Companies Act and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about three thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the proxyholder of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

#### ONT COMPARU:

1) Build Management 2 S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'"Actionnaire Commandité");

Ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date d' août 2010,

et

2) Build Carlyle S.à. r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'"Actionnaire Commanditaire", ensemble avec l'Actionnaire Commandité étant définis ci-après comme les "Actionnaires"),

Ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date d'août 2010.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le Notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une «Société en Commandite par Actions» de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit et qu'ils déclarent constituer entre eux:

### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

**1. Forme, Dénomination.** Il est constitué entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions par la suite une société luxembourgeoise sous forme de «Société en Commandite par Actions», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»), sous la dénomination de "Build Participations 2 SCA" (la «Société»).

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Le Gérant Commandité (tel que défini ci-après) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du Siège Social statutaire.

2.3 Le Siège Social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Au cas où le Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le Siège Social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du Siège Social sera prise par le Gérant Commandité.

**3. Objet.** L'objet de la Société est d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participation et d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion.

La Société pourra en particulier utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles consistant en des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle d'une entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de

toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui appartiennent au même groupe de société que celui auquel appartient la Société (en ce compris des entités filiales ou associés).

En général, la Société pourra effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui est directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

La Société pourra emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dettes ou toute autre forme de dettes, convertibles ou non, et/ou des titres financiers. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés. La Société pourra enfin nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

## **Titre II. - Capital, Actions**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par une (1) action de l'Actionnaire Commandité (ci-après l'«Action de Commandité») et trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (30.999) actions de l'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «Actions de Commanditaire»), ensemble avec l'Action de Commandité, définies ci-après comme les «Actions»), chacune d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR). Les détenteurs d'Actions sont définis ensemble ci-après comme les "Actionnaires".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur une action sera versée. Le montant dudit compte prime d'émission sera à la libre disposition des Actionnaires.

5.3 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

### **6. Forme des actions.**

6.1 Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire seront émises sous forme nominative. Les Actions sous forme nominative pourront être échangées ou converties en actions au porteur à la demande des détenteurs de ces Actions, conformément aux dispositions de la Loi.

6.2 Un registre des actions nominatives sera conservé au siège de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription faite au dit registre.

6.3 Les Actions au porteur seront signées par le Gérant Commandité de la Société. Cette signature pourra être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

6.4 La Société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions.

6.5 Au cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'Actions sera censée être au Siège Social de la Société ou à tout autre adresse mentionnée dans le registre jusqu'à ce que le détenteur concerné fournisse une autre adresse à la Société.

6.6 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.7 Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Gérant Commandité déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**7. Transfert d'actions.** Tout transfert d'Actions doit être effectué en conformité avec la Loi et notifié à la Société.

**8. Modification du capital social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

## **Titre III. - Gérance et Conseil de surveillance**

### **9. Gérance.**

9.1 La Société sera gérée par Build Management 2 S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en sa qualité d'unique Actionnaire Commandité de la Société (définis ci-après comme le «Gérant Commandité» ou bien l'«Actionnaire Commandité»).

9.2 Le Gérant Commandité pourra consulter le Conseil de Surveillance en vertu de l'Article 14 des Statuts.

9.3 Le Gérant Commandité pourra également conclure avec ou pour le compte de la Société des contrats d'administration et de gestion.

**10. Pouvoirs du gérant commandité.** Le Gérant Commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de Gérant Commandité de la Société.

**11. Représentation.** La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant Commandité, représenté par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux statuts du Gérant Commandité ou, par la signature individuelle de toute personne porteuse à qui ce pouvoir aura été conféré par le Gérant Commandité.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Gérant Commandité peut, à tout moment, nommer un représentant ou un agent de la Société si les opérations et la gestion de celle-ci le requièrent, étant entendu que le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) ne pourra(ont) agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de sa/leur responsabilité limitée.

12.2 Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Gérant Commandité.

#### **13. Responsabilités.**

13.1 Le Gérant Commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

13.2 Le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) s'abstiendra(ont) d'agir au nom et pour le compte de la Société d'une quelconque manière ou qualité autrement qu'en qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ne seront responsables des dettes de la Société qu'à hauteur de la valeur nominale des Actions de Commanditaire qu'ils détiennent dans la Société.

#### **14. Conseil de surveillance.**

14.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période de six ans maximum (le «Conseil de Surveillance»).

14.2 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment et sans justification par décision de l'assemblée des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

14.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de 6 ans à partir de la date de sa nomination.

14.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tel que défini à l'article 62 de la Loi.

14.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant Commandité sur les points que le Gérant Commandité déterminera.

### **Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société.

15.2 L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas de la compétence du Gérant Commandité en vertu des Statuts ou de la Loi.

**16. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg en un lieu précisé dans l'avis de convocation et se situant à Luxembourg, le dernier vendredi du mois de juin à 15h00 heures et pour la première fois en 2011.

**17. Autre(s) assemblée(s) générale(s).** Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans l'avis de convocation. Sauf disposition contraire des Statuts, les avis de convocation et les assemblées des Actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la Loi.

#### **18. Avis de convocation et Vote.**

18.1 Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance, par un avis indiquant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, lettre ou fax au moins huit (8) jours avant la réunion de l'assemblée.

18.2 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, quelles que soit la portion du capital représentée, étant entendu que le vote favorable du Gérant Commandité est requis pour que les résolutions soient adoptées.



18.3 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée peut être convoquée selon les formes statutaires ou légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valablement adoptées devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés, et sous réserve de l'approbation du Gérant Commandité. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

18.4 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires (y compris le Gérant Commandité) et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **19. Présence et Représentation.**

19.1 Toute Action, Action de Commandité ou Action de Commanditaire, comporte un droit de vote à chaque assemblée d'Actionnaires.

19.2 Toutes les Actions voteront comme une seule catégorie d'Actions, sauf pour la modification des Statuts affectant les droits des diverses catégories. Les émissions de nouvelles Actions ne seront point considérées comme des modifications des Statuts, nécessitant un vote pour chaque catégorie d'Actions.

19.3 Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit, incluant lettre, fax ou courrier électronique.

19.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque Actionnaire ou les représentants de chaque Actionnaire participant, soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, par les autres Actionnaires utilisant ce type de technologie, lesquels seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibérations, les votes pourront également être exprimés par écrit, par télécopie ou télégramme ou facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

19.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

### **Titre V. - Exercice social, Distribution des bénéfices**

#### **20. Exercice social.**

20.1 L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier et se terminera le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2010.

20.2 Le Gérant Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes. Le Gérant Commandité remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, au Conseil de Surveillance qui commentera ces documents dans son rapport.

#### **21. Distribution des bénéfices.**

21.1 Le bénéfice net de la Société, déterminé chaque année en conformité avec les dispositions légales applicables et les principes de comptabilités, sera réparti comme suit:

21.1.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.1.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution des bénéfices nets.

21.2 Les distributions de dividendes seront proposées par le Gérant Commandité et approuvées par l'assemblée générale des Actionnaires.

21.3 Le Gérant Commandité peut décider de verser des acomptes sur dividendes conformément aux conditions prescrites par la Loi.

### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

#### **22. Dissolution, Liquidation.**

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

22.2 En cas de décès ou de dissolution du Gérant Commandité, tout comme en cas d'incapacité légale ou inaptitude à agir du Gérant Commandité, la Société ne prendra pas fin et le Conseil de Surveillance pourra désigner un administrateur, actionnaire ou non, lequel prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaires jusqu'à la tenue de la prochaine

assemblée générale. L'administrateur devra, endéans les quinze (15) jours de sa désignation, convoquer l'assemblée générale conformément aux procédures statutaires. Il ne sera tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

22.3 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités légales) nommés par les Actionnaires qui vont déterminer leurs pouvoirs et compensations.

22.4 Après paiement de toutes dettes et charges de et contre la Société et des dépenses de liquidation, le bonus net de liquidation sera payé aux Actionnaires conformément aux règles de distribution prévues à l'article 21.1.2 ci-dessus.

### **Titre VII. - Loi applicable**

**23. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera réglé conformément à la Loi.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Action de Commandité	Actions de Commanditaire
Build Management 2 S.A. . . . . .	1	
Build Carlyle S.à r.l. . . . . .		30.999
TOTAL DES ACTIONS . . . . .	1	30.999

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires.*

Les Actionnaires ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil de Surveillance pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2016:
  - 1) Sam Block III - Principal - né le 28 décembre 1972 à Tennessee, Etats-Unis, demeurant professionnellement à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, Londres W1J6ER, Royaume-Uni,
  - 2) Oussama Daher - European Investment Manager - né le 03 août 1974 à Libreville, Gabon, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et
  - 3) Joanna Plichta - Company Administrator - née le 2 juillet 1978 à Lowicz, Pologne, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales ont été observées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à trois mille Euro.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par ses noms, prénoms, statuts civils et résidences, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; et à la requête du mandataire des parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. UHL, JM. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 août 2010. Relation: lac/2010/36901. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.*

Référence de publication: 2010116410/521.

(100132381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

**Adriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 147.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2010115207/14.

(100130734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**Alterio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 147.827.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2010115211/14.

(100130702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**Anh-My S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.093.

In the year two thousand and ten,  
on the ninth day of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of «Anh-My S.A.», a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company") and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.102.093, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 1010, page 48467 dated 11 October 2004 and whose Articles have been lastly amended by a notarial deed dated 19 December 2005, published in the Memorial under number 753, page 36113 dated 13 April 2006.

The meeting opened is declared opened at 3.00. p.m. with Ms. Cora Maglo, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms. Audrey Coque, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Boris Marshall, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) To increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 37,860.-) from its present amount of eight hundred seventy-six thousand Euro (EUR 876,000.-) to nine hundred thirteen thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 913,860.-), by creating and issuing thirty thousand two hundred and eighty-eight (30,288) new shares (the "New Shares"), each of these new shares having a par value of one Euro and

twenty-five cents (EUR 1.25) and being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company, and to be issued fully paid up at par by way of contribution in kind.

2) Subscription and payment for the New Shares.

3.) Presentation of the special report of the independent auditor of the Company issued in accordance with Article 26(2) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") in relation to the New Shares.

4) To amend first paragraph of article 5 of the Articles to reflect the capital increase referred to above.

5) Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company an amount of thirty-seven thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 37,860.-) from its present amount of eight hundred and seventysix thousand Euro (EUR 876,000.-) to nine hundred and thirteen thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 913,860.-), by creating and issuing thirty thousand two hundred and eighty-eight (30,288) new shares (the "New Shares"), each of these New Shares having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) and being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company and fully paid up as follows:

*Subscription and Payment:*

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to accept and approve the subscription by:

- DUKE STREET CAPITAL V GMBH & CO. KG, a company incorporated in Germany, having its registered office at 46 Mainzer Landstrasse, 60325 Frankfurt, Germany, registered with the Register of Commerce and Companies of Germany under number HRA 30512, of one thousand four hundred and twenty-four (1,424) Shares of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, for an amount of one thousand seven hundred and eighty Euros (EUR 1,780.-), fully paid in by contribution in kind consisting of a claim Duke Street Capital V GmbH & Co. KG has against the Company; and

- DUKE STREET V LIMITED, a company incorporated in England, having its registered office at Nations House, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, Great Britain, registered with the Register of Commerce and Companies of England and Wales under number 4071494, of twenty-eight thousand eight hundred and sixty-four (28,864) Shares of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, for an amount of thirty-six thousand and eighty Euros (EUR 36,080.-), fully paid in by contribution in kind consisting of a claim Duke Street V Limited has against the Company,

as has been certified to the undersigned notary, such subscribers being represented by Ms Cora Maglo, previously named, who, after having stated that his principals have full knowledge of the articles of association of the Company, declared to subscribe in the name of his principals to the ownership of the New Shares, as indicated above; and

Evidence of the value of the Contribution has been given to the Notary by a valuation report which shows that the directors of the Company have confirmed that the value of the contributions to be made by each subscriber is at least equal to the par value of such subscriber's New Shares, such valuation has been reported upon by an independent auditor (réviseur d'entreprises), whose conclusions are:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value of the new shares to be issued."

The valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

*Second resolution*

The meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth they shall read as follows:

«The subscribed capital of the Company is set at nine hundred and thirteen thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 913,860.-) divided into seven hundred and thirty-one thousand eighty-eight (731,088) shares, with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share.»

### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le neuf août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Anh-My S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.102.093, constituée suivant acte notarié en date du 28 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 1010, page 48467 daté du 11 octobre 2004 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié daté du 19 décembre 2005, publié au Mémorial numéro 753, page 36113 daté du 13 avril 2006.

L'assemblée est déclarée ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Cora Maglo, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Audrey Coque, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Boris Marshall, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille huit cent soixante Euros (EUR 37.860,-) de son montant actuel de huit cent soixante-seize mille Euros (EUR 876.000,-) à neuf cent treize mille huit cent soixante Euros (EUR 913.860,-), par la création et l'émission de trente mille deux cent quatre-vingt-huit (30.288) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) et émise aux mêmes conditions que les actions existantes de la Société, et émises et entièrement payées par voie d'apport en nature.

2) Souscription et paiement des Nouvelles Actions.

3) Présentation du rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises de la Société émis conformément à l'Article 26 (2) de la Loi relativement liés aux Nouvelles Actions.

4) Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital décrite ci-dessus.

5) Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille huit cent soixante Euro (EUR 37.860,-) de son montant actuel de huit cent soixante-seize mille Euro (EUR 876.000,-) à neuf cent treize mille huit cent soixante (EUR 913.860,-), par la création et l'émission de trente mille deux cent quatre-vingt-huit (30.288) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) et émise aux mêmes conditions que les actions existantes de la Société, et émises et entièrement payées comme suit:

### *Souscription et Paiement*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter et approuver les souscriptions de:

- DUKE STREET CAPIAL V GMBH & CO K.G, une société de droit allemand, ayant son siège social au 46 Mainzer Landstrasse, 60325 Francfort, Allemagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Allemagne sous le numéro HRA 30512, de mille quatre cent vingt-quatre (1.424) Actions d'un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de mille sept cent quatre-vingt (EUR 1.780), entièrement payé par voie d'apport en nature consistant en une créance détenue par Duke Street Capital V GmbH & Co. KG sur la Société; et

- DUKE STREET V LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au Nations House, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Grande-Bretagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et d'Irlande sous le numéro 4071494, de vingt-huit mille huit cent soixante-quatre (28.864) Actions d'un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant total de trente-six mille quatre-vingt Euro (EUR 36.080), entièrement payé par voie d'apport en nature consistant en une créance détenue par Duke Street V Limited sur la Société,

ainsi que ceci a été certifié au notaire instrumentant, de tels souscripteurs étant représentés par Mademoiselle Cora Maglo, prénommée, qui, après avoir déclaré que ses mandants ont entière connaissance des statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nom des mandants à la propriété des Nouvelles Actions, ainsi qu'indiqué ci-dessous; et

La preuve de l'évaluation des Apports a été donnée au Notaire dans la forme d'un rapport d'évaluation qui montre que les administrateurs de la Société ont confirmé que la valeur des Apports faite par chaque souscripteur est au moins égale à la valeur au pair des Nouvelles Actions d'un tel souscripteur, une telle évaluation a fait l'objet d'un rapport par un réviseur d'entreprises, dont les conclusions en version anglaise sont les suivantes:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value of the new shares to be issued."

Le rapport d'évaluation restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter la décision prise en vertu de la résolution précédente de sorte que les Statuts seront dorénavant lus comme suit:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à neuf cent treize mille huit cent soixante Euros (EUR 913.860,-) divisé en sept cent trente-un mille quatre-vingt-huit (731.088) actions, ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par action."

### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. MAGLO, A. COQUE, B. MARSHALL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 août 2010. Relation: EAC/2010/9582. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010115682/188.

(100131476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.



**Asia Records S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.793.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010115213/10.

(100131098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**AudienceScience (Luxemburg) GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010115214/11.

(100130588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.513.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of August;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

Claudas Investments Two Limited, an exempted company with liability limited by shares incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under registration number MC-220145 and having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and its place of effective management ("siège de direction effective") at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom,

here represented by M<sup>e</sup> Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of "Claudas Investments S.à r.l.", having its registered office in 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B 131368, incorporated on 17 August 2007 by deed of M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 5 October 2007, number 2205 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 3 August 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following resolution:

*Resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 10.4 of the Company's articles of association (all other provisions remaining unchanged) so as to read as follows:

**" Art. 10. Procedure of board of managers' meetings.**

10.4 Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg."

101686

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred and fifty Euros (850.- EUR).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version**

L'an deux mille dix, le vingtième jour d'août;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Claudas Investments Two Limited, une société à responsabilité limitée exempte constituée sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman (Companies' House) sous le numéro d'immatriculation MC-220145 et ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 , Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman et son siège de direction effective à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 4BB, Royaume-Uni,

ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de "Claudas Investments S.à r.l.", ayant son siège social au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131368, constituée le 17 août 2007 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 5 octobre 2007, numéro 2205 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné, le 3 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique a décidé de modifier l'article 10.4 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) de manière à lui donner la teneur suivante:

**" Art. 10. Déroulement des assemblées du Conseil de gérance.**

10.4 Les assemblées du Conseil de gérance sont valablement tenues, si au moins deux (2) membres du Conseil sont (i) présents ou représentés à la réunion du Conseil d'administration et (ii) s'ils sont physiquement présents à Luxembourg. (...)"

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cent cinquante euros (850,- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HINZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. LAC/2010/37145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010116436/87.

(100132191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

---

**Anmaver S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.873.

—  
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 17 août 2010 et suite à la démission de TREMONT INTERNATIONAL LLC de ses fonctions d'administrateur de la Société, le conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Florian BERTHIER qui terminera le mandat de son prédécesseur:

- Monsieur Florian BERTHIER, employé privé, 4 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Administrateur.

Son mandat prendra fin en même temps que les autres mandats, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Pour ANMAVER S.A.

Société anonyme holding

Référence de publication: 2010115215/17.

(100131015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Baye-Sang Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.966.

—  
L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BAYE-SANG CONSULTING S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 105.966, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°508 du 30 mai 2005. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le même notaire le 11 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2040 du 31 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Stéphanie LAHAYE, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2. Modification de l'article 4 des statuts concernant l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours,

prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet";

3. Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique

4. Modification de l'article 6 des statuts afin de l'adapter à l'actionnariat unique;

5. Suppression à l'article 12 des mots suivants: "Cependant pour toute activité soumise à autorisation de la part du Ministère des Classes Moyennes la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation, sera toujours requise";

6. Modification subséquente des articles 4, 6 et 12 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de renoncer aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 4 des statuts concernant l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide d'introduire les dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique.

En conséquence l'article 6 des statuts est modifié afin de l'adapter à l'actionnariat unique et aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.»

En conséquence, encore, l'article 12 des statuts est modifié afin de l'adapter à l'actionnariat unique et aura la teneur suivante: (en supprimant en même temps la deuxième phrase).

« **Art. 12.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Lahaye, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2010. LAC/2010/37344. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010116413/91.

(100132182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

**Anthony Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 50.500.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2010 à 14.00 h

ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sàrl est rayée de son mandat de commissaire aux comptes à effet immédiat et que EUROLUX MANAGEMENT SA a changé de dénomination et de siège social pour devenir CRT REGISTER INTERNATIONAL SA.

CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes

à effet du 1<sup>er</sup> juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Le 24 août 2010.

ANTHONY MANAGEMENT SA  
J.H. VAN LEUVENHEIM  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010115216/20.

(100131147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Ares S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 122.661.

—  
EXTRAIT

En date du 23 août 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemeiraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat.
- Le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Il conviendra également de noter que l'adresse de la gérante Johanna Dirkje Van Oort se situe désormais au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010115218/17.

(100130616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Gogo Holding International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 38.458.

—  
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 17 août 2010 et suite à la démission de Madame Sylvie VANHUYLENBROECK de ses fonctions d'administrateur de la Société, le conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Florian BERTHIER qui terminera le mandat de son prédécesseur:

- Monsieur Florian BERTHIER, employé privé, 4 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Administrateur.

Son mandat prendra fin en même temps que les autres mandats, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 25 août 2010.

*Pour GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A.*  
Société anonyme holding

Référence de publication: 2010115293/17.

(100131016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Big Eagle (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 16.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 153.799.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 25 août 2010*

L'associé unique de la Société accepte la démission de Mr. Hinnerk Koch en tant que Gérant de classe B de la Société avec effet le 25 août 2010.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau Gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée:

Mr. Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 Novembre 1978 à Deventer (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les membres du conseil de gérance sont dorénavant les suivants:

- Mme Wendy Friedman Dulman: gérant de classe A;
- Mr. Joseph Glatt: gérant de classe A;
- Mr. Alexis Kamarowsky: gérant de classe B;
- Mr. Michael Robert Kidd: gérant de classe B;
- Mr. Martijn Sinninghe Damsté: gérant de classe B.

A Luxembourg, le 25 août 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010115221/25.

(100131177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Bowne International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.483.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115223/10.

(100130604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Cogef Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 120.126.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 24 août 2010*

*Délibérations*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. D'accepter la démission de Monsieur Fabrice MADAR de sa fonction d'administrateur de la société;
2. De nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire la personne suivante, son mandat expirant le 31 décembre 2011:

Remy ALLEMANE, directeur de sociétés, demeurant CH-1295 Mies (Suisse), 7, chemin du Torry, né à Kolea (Algérie) le 3 avril 1960.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010115250/19.

(100130663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---



**Baltimore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 65.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010115226/10.

(100130655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**Tenke S.A., Société Anonyme,  
(anc. Bureau Technique Bia Luxembourg).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 14.674.

L'an deux mil dix, le vingt-six juillet

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BUREAU TECHNIQUE BIA LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, rue du Kiem, L-4976 Bettange-sur-Mess, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14.674, constituée suivant un acte notarié en date du 7 janvier 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 36 de 1977, page 1720, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 13 mars 2002 dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 968 du 25 juin 2002:

1. Monsieur Vincent BIA, demeurant à B-1380 Lasne, 91, route de Genval,
2. Madame Noëlle BIA, demeurant à B-1050 Bruxelles, 11, avenue Géo-Bernier,
3. Madame Marie-Christine BIA, demeurant à B-1380 Lasne, 87, route de Genval,
4. Monsieur Emmanuel BIA, demeurant à 3-10-10, #7, Sumida, Sumida-Ku, J-131-0031 Tokyo, Japon,
5. Monsieur Frédéric BIA, demeurant à B-1380 Lasne, 89A, route de Genval,
6. Madame Géraldine DUBOIS, demeurant à B-1170 Watermael-Boisfort, 14, rue du Ministre,
7. Monsieur Valéry DUBOIS, demeurant à B-1640 Rhodes Saint Genèse, 53, rue Kwadepas,
8. Mademoiselle Camille DUBOIS, demeurant à B-1050 Bruxelles, avenue Louise, 526 boîte 003,
9. Madame Véronique VAN CAILLIE-MIKOLAJCZAK, licenciée en sciences commerciales et financières, demeurant à 3, rue du Kiem, L-4976 Bettange-sur-Mess,

Tous ici représentés par Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

En vertu de neuf procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentent l'intégralité du capital social de la Société, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été informés au préalable.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Transfert du siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune à EUR 90.000 (nonante mille euros) par l'émission de SIX CENT VINGT (620) des parts sociales de la Société de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).
4. Constatation que le capital social de la Société fixé à EUR 90.000 (nonante mille euros) est représenté par 720 (sept cent vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.
5. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 2. ci-dessus.
6. Décision de modifier la forme juridique de la Société de celle d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

7. Modification de la dénomination sociale.

8. Modification de l'objet social.

9. Modification des statuts pour les adapter à la forme légale d'une société anonyme, refonte subséquente et renu-mérotation des Statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, insertion et modification des titres dans les Statuts.

10. Constatation et acceptation de la démission de Madame Van Caillie en tant que gérante de la Société.;

11. Décharge (quitus) à la gérante démissionnaire mentionnée ci-dessus pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

12. Nomination de trois administrateurs de la Société pour un terme qui s'achèvera à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

13. Nomination d'un commissaire aux comptes de la Société pour un terme qui s'achèvera à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

14. Divers.

Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes unanimement:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune à EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille euros) par l'émission de SIX CENT VINGT (620) des parts sociales de la Société de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que, suite à la résolution précédente, le capital social de la Société fixé à EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 720 (sept cent vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement intégral de l'augmentation du capital social:

*Souscription - Libération*

Des actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel, sont alors intervenus aux présentes:

1. Monsieur Vincent BIA, demeurant à B-1380 Lasne, 91, route de Genval,

Qui déclare souscrire 103 parts sociales nouvelles

2. Madame Noëlle BIA, demeurant à B-1050 Bruxelles, 11, avenue Géo-Bernier,

Qui déclare souscrire 103 parts sociales nouvelles

3. Madame Marie-Christine BIA, demeurant à B-1380 Lasne, 87, route de Genval,

Qui déclare souscrire 104 parts sociales nouvelles

4. Monsieur Emmanuel BIA, demeurant à 3-10-10, #7, Sumida, Sumida-Ku, J-131-0031 Tokyo, Japon,

Qui déclare souscrire 104 parts sociales nouvelles

5. Monsieur Frédéric BIA, demeurant à B-1380 Lasne, 89A, route de Genval, 11,

Qui déclare souscrire 103 parts sociales nouvelles

6. Madame Géraldine DUBOIS, demeurant à B-1170 Watermael-Boisfort, 14, rue du Ministre,

Qui déclare souscrire 35 parts sociales nouvelles

7. Monsieur Valéry DUBOIS, demeurant à B-1640 Rhodes Saint Genèse, 53, rue Kwadepas,

Qui déclare souscrire 34 parts sociales nouvelles

8. Madame Camille DUBOIS, demeurant à B-1050 Bruxelles, avenue Louise, 526 Boite 003,

Qui déclare souscrire 34 parts sociales nouvelles

Les six cent vingt (620) parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, dont la preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes. Il résulte d'un rapport établi par EWA REVISION SA, réviseur indépendant, (45, av. Kennedy, L-9053 Ettelbruck, en date du 23 juillet 2010, qu'en tenant compte des plus-values latentes, la valeur de la Société s'élève au moins à EUR 31.000 (trente et un mille euros).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs transférés de la Société Bureau Technique BIA Luxembourg Sàrl ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société anonyme.»

Le présent rapport restera annexé au présent acte.

Les sept cent vingt (720) parts sociales existantes seront échangées contre sept cent vingt (720) actions avec une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et seront attribuées comme suit:

1. Monsieur Vincent BIA, demeurant à B-1380 Lasne, 91, route de Genval, 119 actions
2. Madame Noëlle DUBOIS, demeurant à B-1050 Bruxelles, 11, avenue Géo-Bernier, 120 actions
3. Madame Marie-Christine BIA, demeurant à B-1380 Lasne, 87, route de Genval, 120 actions
4. Monsieur Emmanuel BIA, demeurant à 3-10-10, #7, Sumida, Sumida-Ku, J-131-0031 Tokyo, Japon, 120 actions
5. Monsieur Frédéric BIA, demeurant à B-1380 Lasne, 89A, route de Genval, 11, 120 actions
6. Madame Géraldine DUBOIS, demeurant à B-1170 Watermael-Boisfort, 14, rue du Ministre, 40 actions
7. Monsieur Valéry DUBOIS, demeurant à B-1640 Rhodes Saint Genèse, 53, rue Kwadepas, 40 actions
8. Mademoiselle Camille DUBOIS, demeurant à B-1050 Bruxelles, avenue Louise, 526 boîte 003, 40 actions
9. Madame Véronique VAN CAILLIE-MIKOLAJCZAK, licenciée en sciences commerciales et financières, demeurant à 3, rue du Kiem, L-4976 Bettange-sur-Mess, 1 action

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale en TENKE S.A.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.»

### Neuvième résolution

En plus des modifications ci-dessus et en conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier les articles des Statuts pour les adapter à la forme légale d'une société anonyme, de reformuler et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et si jugé nécessaire, insérer et modifier les titres dans les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

#### **«Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup> .**

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «TENKE S.A.».

##### **Art. 2.**

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

##### **Art. 3.**

La société est constituée pour une durée illimitée.

##### **Art. 4.**

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

#### **Titre II. Capital, Actions**

##### **Art. 5.**

Le capital social est fixé à EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 720 (sept cent vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatifs ou au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Lors de toute augmentation de capital contre espèces, les actions nouvelles à souscrire doivent être offertes par préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

#### **Art. 5bis.**

Le présent article est applicable à toute cession de titres entre vifs ou à cause de mort. Il s'applique à toutes les formes de cession, à titre onéreux ou à titre gratuit, y compris les apports en sociétés.

Il s'applique également à la mise en gage de titres, le créancier gagiste devant s'engager dans ce cas à faire respecter la présente disposition en cas de réalisation des titres mis en gage.

Compte tenu de l'objet social, de la structure de l'actionariat de la présente société et des rapports des actionnaires entre eux, il est de l'intérêt social de restreindre la cessibilité entre vifs ou la transmissibilité à cause de mort des actions nominatives ou au porteur.

Les actionnaires auront alors pendant un délai de 3 mois un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre des actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

En conséquence, les actions de capital, ainsi que les droits de souscription ou tous autres titres donnant lieu à l'acquisition des actions sont cessibles uniquement aux conditions suivantes:

A. En ce qui concerne les personnes physiques, la cession d'actions entre vifs ou pour cause de mort est libre entre actionnaires ou pour autant que le cessionnaire soit un ascendant, un descendant en ligne directe du cédant.

B. Dans tous les autres cas et pour autant que la loi n'interdise pas de subordonner la cession des actions à un agrément ou à un droit de préemption, toute cession d'actions est soumise aux conditions suivantes:

1° Tout projet de cession d'actions devra être notifié par écrit avec accusé de réception au conseil d'administration, en indiquant l'identité du candidat cessionnaire, le nombre d'actions que le cédant se propose de céder et les conditions de la cession envisagée ainsi que, s'il s'agit d'une vente, l'engagement inconditionnel du cessionnaire d'acquiescer les actions visées aux conditions indiquées; cet engagement devra être valable pour une durée de six mois. A défaut de comporter ces divers éléments, cette notification sera nulle.

2° La décision d'agrément ou non de la cession est prise par le conseil d'administration, (convoqué par le président ou le délégué à la gestion journalière dans les huit jours de la réception de la notification dont question ci-dessus sub 1) statuant à la majorité des trois-quarts de ses membres présents ou représentés.

La décision du conseil d'administration devra être notifiée au cédant, dans les quatorze jours de sa notification initiale. A défaut, l'agrément est présumé refusé.

Un refus ne doit pas être motivé.

En ce qui concerne les personnes morales, lorsque la décision d'agrément est accordée au vu du contrôle qu'exerce le cédant sur le cessionnaire, toute modification de ce contrôle, après cession intervenue dans le cadre du présent paragraphe, donnera lieu à la restitution immédiate des actions cédées au cédant initial, et ce aux mêmes conditions que celles de la cession.

3° En cas de refus d'agrément de la cession proposée, le cédant dispose d'un délai de sept jours à dater de l'envoi de la notification du conseil d'administration pour lui notifier s'il renonce ou non à son projet de cession.

A défaut de notification, il est présumé renoncer.

4° Si le cédant persiste dans son intention de céder, le conseil d'administration notifie endéans les sept jours à tous les actionnaires autres que le cédant, le nombre d'actions à céder, ainsi que les conditions demandées par le cédant.

5° a) Dans le mois de cette notification par le conseil d'administration, les autres actionnaires peuvent exercer un droit de préemption au prorata des actions qu'ils possèdent dans la société. Le droit de préemption dont certains actionnaires ne feraient pas usage, accroît le droit de préemption des actionnaires qui en font usage, toujours au prorata des actions dont ils sont déjà propriétaires.

En cas de silence d'un actionnaire, celui-ci est présumé refuser l'offre.

b) S'il subsiste des actions à reprendre, le conseil d'administration le notifiera dans les sept jours aux actionnaires ayant fait usage du droit de préemption, qui ont huit jours pour exercer un droit de préemption dans les conditions prévues au a) ci-dessus.

c) S'il subsiste encore des actions non acquises dans le cadre du droit proportionnel de préemption, le conseil d'administration, statuant à la majorité des trois-quarts des voix de ses membres présents ou représentés, dispose d'un ultime délai de huit jours pour assurer leur répartition entre les actionnaires amateurs ou à défaut, leur cession à tout tiers qu'il agréerait et notifier la situation au cédant.

6° Ensuite, s'il subsiste encore des actions non acquises, par un ou plusieurs actionnaires ou par un ou plusieurs tiers agréés par le conseil d'administration, le cédant pourra céder librement les actions restantes.

7° Le prix du transfert devra être payé dans les trois mois qui suivent la cession intervenue à l'issue de la présente procédure.

Pour l'application du présent article:

1° Le cédant pourra s'opposer à la vente de ses titres découlant de l'exercice du droit de préférence prévu par le présent article, si ce droit n'a été exercé que sur une partie des titres offerts en vente et ainsi vendre la totalité des titres au cessionnaire proposé conformément au § 4, B, 1° ci-dessus.

2° Le prix de vente de titres découlant de l'exercice par une partie de son droit de préférence prévu par le présent article sera déterminé de commun accord entre l'actionnaire cédant et le(s) actionnaire(s) acquéreur(s), et à défaut d'accord par un expert indépendant désigné par le tribunal de commerce.

3° Toutes les notifications susvisées, à effectuer en application des règles ci-dessus seront faites par lettre recommandée à la poste, avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi quant au respect des délais. Les lettres peuvent être valablement adressées aux actionnaires à la dernière adresse connue de la société.

4° Les délais se comptent de minuit à minuit. Ils sont calculés depuis le lendemain du jour de l'évènement ou de l'acte qui y donne cours et comprennent tous les jours, même les samedis, dimanches et jours fériés. Le jour de l'échéance est compris dans le délai. Toutefois, lorsque ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'échéance est reportée au plus prochain jour ouvrable.

### **Titre III. Administration**

#### **Art. 6.**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

#### **Art. 7.**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

#### **Art. 8.**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

#### **Art. 9.**

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

#### **Art. 10.**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

#### **Art. 11.**

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.



#### **Titre IV. Surveillance**

##### **Art. 12.**

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

##### **Art. 13.**

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi d'avril à 14H00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

##### **Art. 14.**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

##### **Art. 15.**

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 16.**

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

##### **Art. 17.**

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

##### *Dixième résolution*

L'Assemblée constate et accepte la démission de Madame Véronique VAN CAILLIE-MIKOLAJCZAK de son mandat de gérant de la Société avec effet à la date des présentes.

##### *Onzième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge (quitus) à la gérante démissionnaire mentionnée ci-dessus pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

##### *Douzième résolution*

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la Société avec effet à la date des présentes pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement au L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu;

- Monsieur Kris GOORTS, employé privé, né à Louvain (Belgique), le 17 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu;

- Monsieur Frederik ROB, employé privé, né à Ostende (Belgique), le 29 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu;

##### *Treizième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Régis PIVA, employé privé, né à Thionville (France), le 9 juillet 1978, demeurant à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération, comme commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date

des présentes pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 1.400.-

Dont acte.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34046. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010115225/382.

(100131145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**C.C.B. S.A., Société Anonyme,  
(anc. Sireo Immobiliefonds No.6 SICAV-FIS).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010115231/11.

(100130980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**CapMan Public Market Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.321.

Par résolution tenue en date du 20 juillet 2010, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010115233/11.

(100130777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**Felijo Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.358.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 31 mai 2010 à 16.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet du 1<sup>er</sup> juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014

en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sàrl.

Le 24 août 2010.

FELIJO INVESTHOLDING SA

J. H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010115285/18.

(100130653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Carpathian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.154.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010115234/10.

(100130639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.417.

---

Le gérant Monsieur Marc THILL demeure dorénavant au 35, Allée Pierre de Mansfeld, L - 2118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010115238/11.

(100131045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Caldara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 115.910.

---

*Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2010*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'Assemblée a nommé en remplacement au poste d'administrateur et administrateur délégué M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2011.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour la société

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010115239/15.

(100130987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Fields Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.497.

---

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 31 mai 2010 à 17.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet du 1<sup>er</sup> juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013

en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sàrl.

Le 24 août 2010.

FIELDS INVESTHOLDING SA

J. H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010115286/18.

(100130637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Capital Management Advisors Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.644.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115240/9.

(100130909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Financière Star 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 110.205.

---

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Chr. Hansen Holding A/S, a public limited company organised under the laws of the Kingdom of Denmark having its registered office at BØge Allé 10-12, 2970 HØrsholm, Denmark, registered under number CVR n°28318677 (the "Sole Shareholder") represented by Me Sophie Bronkart, licenciée en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15 July 2010, being the sole shareholder of, and holding all the five hundred (500) shares in issue in "Financière Star 2 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 22<sup>nd</sup> July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1398 on 16<sup>th</sup> December 2005 and registered with the commercial register under number RCS Luxembourg B 110.205.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of shares of the Company and holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda:*

- 1) Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company;
- 2) Appointment of the Sole Shareholder as liquidator of the Company, and determination of the powers of the liquidator granting the liquidator the largest powers provided for by law.

Thereafter the following resolutions were passed:

*First resolution*

The Sole Shareholder decided to dissolve the Company and put it into liquidation. The Sole Shareholder noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint itself as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder further resolved to grant the largest powers, and particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, to the liquidator, and to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Shareholder, if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its respective name, first name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le quinzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Chr. Hansen Holding A/S, a public limited company de droit danois, ayant son siège social à BØge Allé 10-12, 2970 HØrsholm, Danemark, enregistrée sous le numéro CVR n°28318677 ("Associé Unique"), représentée par Me Sophie Bronkart, licenciée en droit, résidant au Luxembourg, conformément à une procuration datée du 15 juillet 2010, étant l'associé unique de, et détenant toutes les cinq cent (500) parts sociales émises par «Financière Star 2 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 22 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 1398 du 16 décembre 2005 et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.205.

La partie représentée a déclaré et a demandé au notaire d'acter les suivantes:

(A) L'Associé Unique est le seul détenteur de parts sociales de la Société et détient toutes les parts sociales dans la Société, de sorte que ses décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points à propos desquels les résolutions vont être prises sont les suivants:

#### *Ordre du jour:*

- 1) Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société;
- 2) Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société, et détermination des pouvoirs du liquidateur attribuant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'Associé Unique a noté que la Société continuera à exister pour les besoins de sa liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de se nommer lui-même que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique a ensuite décidé de donner au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et d'autoriser le liquidateur à accomplir par avance les actes et opérations prévus à l'article 145 sans devoir recourir à une quelconque autorisation spéciale de l'Associé Unique, dans le cas où une telle autorisation est normalement requise par la loi.

L'Associé Unique a dispensé le liquidateur de dresser inventaire et a accepté que le liquidateur s'en réfère aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires conformément aux actes particuliers.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête de la personne comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

**DONT ACTE.**

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent acte notarié.

Signé: S. BRONKART - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33134. Reçu douze euros (12,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt-sept août de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010116849/99.

(100133294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

---

**Cathepi, Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.855.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115241/9.

(100130718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**CDDS International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.120.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115242/9.

(100130708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Marly SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Marly Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.798.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «MARLY HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21798, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 234 du 1<sup>er</sup> septembre 1984, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial numéro 1218 du 16 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dominique ESTENNE, demeurant à Bruxelles.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc ESTENNE, administrateur-délégué, demeurant à Linkebeek.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:



### Ordre du jour

1. Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial, changement de la dénomination de la Société de «MARLY HOLDING S.A.» en «MARLY SPF S.A.» et conséquente modification du premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «MARLY SPF S.A.»»

2. Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalent aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquérir des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous formes d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi. Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF.»

4. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'adopter le statut de société de gestion de patrimoine familial, de changer la dénomination de la Société de «MARLY HOLDING S.A.» en «MARLY SPF S.A.» et de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «MARLY SPF S.A.»»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalent aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquérir des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous formes d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi. Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. ESTENNE, K, DE WILDE, M. ESTENNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30371. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010115915/144.

(100131233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Chocolate Company Bonn, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 20, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 141.543.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 24 août 2010*

*Résolution unique*

L'associé unique décide d'approuver le transfert de cent vingt-cinq (125) parts sociales de Madame Nathalie BONN à la société anonyme BEDEELEGUNG (B152458), suivant acte sous seing privé intervenu en date du 24 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.08.2010.

*Pour la gérance*

Référence de publication: 2010115243/14.

(100130652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Chrysler Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.804.

- 
1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur B et de président du conseil d'administration.
  2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur B.
  3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour avis sincère et conforme

*Pour CHRYSLER INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010115244/14.

(100130607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Digital Stores (AT) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.117.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010115258/10.

(100131125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Clarity S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.622.

—  
*Extrait des décisions prises lors de la réunion des administrateurs restants en date du 9 juin 2010*

M. Peter Heinrich Leendert BLOM, administrateur de sociétés, né à Gouda (Pays-Bas), le 21 avril 1954, demeurant professionnellement à KT12 5LH Surrey (Royaume-Uni), 27, Burwood Park Road, Walton on Thames, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Rajiv DASH, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CLARITY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010115245/16.

(100131187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**CNG Lux Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.685.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 16 août 2010:*

1) L'Associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat, du poste de gérant de la Société, de Monsieur Steve van den Broek.

2) L'Associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Jérémy Lequeux, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique) et résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CNG Lux Investments

Référence de publication: 2010115246/16.

(100130923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**CLCC S.A., Cobelfret Luxembourg Car Carriers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.290.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2010*

Messieurs Arthur LORANG, Freddy BRACKE, Kristof WUYTACK et la société COBELFRET WATERWAYS N.V. (avec comme représentant permanent M. Pierre CIGRANG) sont renommés administrateurs.

Monsieur Jozef ADRIAENS est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

K. Wuytack / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115248/16.

(100131050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Mondi International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 158.551.150,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.464.

Par résolutions signées en date du 26 juillet 2010, l'associé unique, a décidé:

1. de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, Rue Principale, L-6990 Rameldange

- David Edwin Fisher, avec adresse au 39, Rue des Genêts, L-8131 Bridel

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- James Paterson, avec adresse au Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010115359/21.

(100130780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.627.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010115251/12.

(100131034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.627.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010115252/12.

(100131038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**LIPP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.279.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

“LIPP Holdco 1 S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 6870, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mrs Zivana KRUSIC, employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, manager, with individual signing authority.

Such appearing party is the sole partner of “LIPP 1 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139279, incorporated pursuant to a notarial deed on 12 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1619 of 2 July 2008. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on 11 November 2009, published in the Mémorial C, , Recueil des Sociétés et Associations, number 2451 of 16 December 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of two hundred and twenty-eight thousand one hundred and sixty-five pounds sterling (228'165.- GBP) so as to raise it from its amount of one million seven hundred and seventy-six thousand eight hundred and thirty-five pounds sterling (1'776'835.- GBP) up to an amount of two million five thousand pounds sterling (2'005'000.- GBP) by the issue of two hundred and twenty-eight thousand one hundred and sixty-five (228'165) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares have been subscribed by the sole shareholder, previously named, and fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution of two hundred and twenty-eight thousand one hundred and sixty-five pounds sterling (228'165.- GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

*Second resolution:*

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

**Art. 6.** "The subscribed capital is fixed at two million five hundred pounds sterling (2'005'000.- GBP) divided into two million five thousand (2'005'000) shares, having par value of one pound sterling (1.- GBP) each."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le treize août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

*A comparu*

«LIPP Holdco 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Madame Zivana KRUSIC, employée privée, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérante, avec pouvoir de signature individuel.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «LIPP 1 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139279, constituée suivant acte notarié en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1619 du 2 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2451 du 16 décembre 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent vingt-huit mille cent soixante-cinq Livres Sterling (228.165.- GBP) afin de le porter de son montant actuel un million sept cent soixante-seize mille huit cent trente-cinq Livres Sterling (1.776.835.- GBP) à deux millions cinq mille Livres Sterling (2.005.000.- GBP) par l'émission de deux cent vingt-huit mille cent soixante-cinq (228.165) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé et entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport de deux cent vingt-huit mille cent soixante-cinq Livres Sterling (228.165.- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:



**Art. 6.** «Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq mille Livres Sterling (2.005.000.- GBP) divisé en deux millions cinq mille (2.005.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. KRUSIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2010. Relation: EAC/2010/10038. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.*

Référence de publication: 2010115904/96.

(100131576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**COGEP S.A., Compagnie Générale de Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.181.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

*Pour COMPAGNIE GENERALE DE PROMOTION S.A. en abrégé COGEP S.A.*

ARENDE CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010115253/13.

(100131081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**CRJ avenir, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115255/9.

(100130690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**D'Amico International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 29.027.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire*

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

*COMMISSAIRE AUX COMPTES:*

- LUX-FIDUCIAIRE SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, registre de commerce no B 65 819

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010115257/14.

(100130657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Fervet Opus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 154.027.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat d'achat de parts sociales signé en date du 12 août 2010 que les parts sociales de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'Associé	Nombre de parts sociales
Canary Wharf Developments Limited .....	500
One Canada Square Canary Wharf E14 5AB London United Kingdom	
TOTAL .....	500

Luxembourg, on 24<sup>th</sup> August 2010.

Référence de publication: 2010115279/20.

(100130635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Dorchester (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.595.

En date du 16 août 2010, Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, a démissionné de son mandat de gérant de la société Dorchester (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 116 595.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010115259/12.

(100130640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**DMM, Dredging and Maritime Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 51.009.

Le 18 août 2010 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

a) le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur David Luty, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Le mandat de Monsieur David Luty expirera après l'Assemblée Générale à tenir en 2012.

b) la nomination en qualité d'administrateur avec effet immédiat et pour une période de 2 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2012:

- Melle. Julie De Nul, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;

- M. Paul Lievens, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;

c) la démission de M. Willem De Braekeleer en sa qualité d'administrateur de Dredging and Maritime Management SA et ceci avec effet au 12 août 2010.

En outre assemblée a pris note du fait que l'adresse professionnelle des administrateurs a été modifiée et sera dorénavant 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DREDGING AND MARITIME MANAGEMENT S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010115261/23.

(100131028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Dragalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 134.072.

Le 18 août 2010 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

a) la démission de M. Dave Vander Heyde en sa qualité d'administrateur de Dragalux S.A. et ceci avec effet au 30 juin 2010.

b) le renouvellement avec effet immédiat du mandat d'administrateur de Monsieur David Luty, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités de Capellen, L – 8308 Capellen.

Le mandat de Monsieur David Luty expirera après l'Assemblée Générale à tenir en 2013.

En outre assemblée a pris note du fait que l'adresse professionnelle des administrateurs a été modifiée et sera dorénavant 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010115260/19.

(100131027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**Graphilux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 82.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115294/9.

(100131053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**DZ Construct S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 85.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2010115263/12.

(100131118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**E.B. Trans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.281.

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2010, a été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010.

- Monsieur Biais DURAND, dirigeant de sociétés, demeurant 1, place du 30 août 1944, F-51100 Reims, Président, Administrateur et Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010115264/13.

(100130735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**EUROFLOR INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme  
- Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.495.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 31 mai 2010 à 15h30

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet du 1<sup>er</sup> juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013

en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sarl.

Le 24 août 2010.

EUROFLOR INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)

J. H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010115273/19.

(100130608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**E.B. Trans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.281.

—  
L'Assemblée Générale en date du 30 juin 2010, a pris la décision suivante:

- Est nommé Commissaire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

\* EURAUDIT SARL, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010115265/12.

(100130735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Jan De Nul Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 92.054.

—  
EXTRAIT

Le 18 août 2010 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle la résolution suivante a été prise:

-) La nomination en qualité d'administrateur avec effet immédiat et pour une période de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2013:

\* Melle. Julie De Nul, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;

\* M. Paul Lievens, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

En outre assemblée a pris note du fait que l'adresse professionnelle des administrateurs a été modifiée et sera dorénavant 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010115325/20.

(100130625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---